



Visibilité

Réfléchissez. Vous serez vus à temps!

Plus de visibilité signifie plus de sécurité. Lorsqu'il fait sombre ou que la visibilité est mauvaise, les couleurs et les détails sont difficiles à distinguer. Mais la journée aussi, se rendre visible est plus sûr. Quel que soit votre moyen de locomotion, rendez-vous visible.

Les piétons et les coureurs qui portent des vêtements sombres sont moins bien vus des autres usagers de la route au crépuscule, de nuit, ou en cas de mauvaise visibilité. Lorsque la luminosité baisse, les usagers vêtus de sombre ne sont visibles qu'à une distance de 25 mètres.

Des vêtements clairs, de couleur voyante ou fluo, portent la visibilité à 40 mètres, et les éléments ou accessoires réfléchissants l'augmentent même jusqu'à 140 mètres. Les piétons peuvent ainsi se rendre visibles en portant des éléments réfléchissants et des vêtements clairs.

En trottinette, à skateboard ou sur d'autres engins à roulettes, veillez à ce que le conducteur ou l'engin soit équipé d'une lumière blanche à l'avant et rouge à l'arrière.

En plus de l'éclairage obligatoire à l'arrière et à l'avant sur les vélos classiques et électriques, il est utile d'ajouter des catadioptres sur les rayons ou de monter des pneus réfléchissants.

Pour votre sécurité

- **À pied:** portez des vêtements clairs et des éléments réfléchissants tels que des bandes au bras ou à la cheville ou des semelles lumineuses.
- **À vélo:** montez des lumières et des réflecteurs.
- **En voiture et à moto:** allumez vos feux et veillez à la propreté des phares.
- **En trottinette, à rollers ou autres engins à roulettes:** la nuit et en cas de mauvaise visibilité, utilisez un éclairage.

En voiture et à moto, les feux allumés de jour comme de nuit sont une obligation légale. Des phares propres, permettant un éclairage efficace, ainsi que leur contrôle régulier augmentent encore la sécurité.

Vous trouverez plus d'informations sur le thème de la «visibilité» dans nos pages **Conseils** sur bpa.ch